Reçu pour solde de tout compte

Par Vero1408	
Bonjour,	

Mon CDD a pris fin le 31 décembre 2022 et je travaillais en qualité d'agent d'entretien pour une mairie près de ma commune donc un service public.

J'essaie de joindre dès lundi 2 janvier 2023 un agent administratif ou comptable pour savoir quand je recevrais tous les papiers justifiant mon activité pendant deux ans auprès de cette mairie dont le certificat de travail et le reçu pour solde de tout compte.

A quoi la comptable de la mairie me dit que je ne recevrais pas de reçu pour solde de tout compte car la mairie est un service public et que le reçu pour solde de tout compte est une formalité du secteur privé. Ma question est donc de savoir si j'ai le droit à un reçu pour solde de tout compte même si j'ai travaillé pour une mairie sachant que la mairie accepte de m'envoyer le certificat de travail.

Bonjour, si j'ai le droit à un reçu pour solde de tout compte Non C'est le dernier bulletin de salaire qui en tient lieu.